

Le Tahitien : plus de prestige, moins de locuteurs

Mirose Paia, Jacques Vernaudo

DANS HERMÈS, LA REVUE 2002/1 (N° 32-33), PAGES 395 À 402

ÉDITIONS CNRS ÉDITIONS

ISSN 0767-9513

DOI 10.4267/2042/14397

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://preprod.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2002-1-page-395.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour CNRS Éditions.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Mirose Paia

Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO)

Jacques Vernaudo

*Université de la Nouvelle-Calédonie,
Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO)*

LE TAHITIEN : PLUS DE PRESTIGE, MOINS DE LOCUTEURS

Une situation linguistique contrastée

Dans un paysage plutôt morose pour les « petites » langues¹, les instances politiques et scientifiques contemporaines de Polynésie française se plaisent à saluer la vitalité du tahitien². Dotée d'une Académie (1972), introduite à l'école (1982), dans le cycle secondaire puis à l'université (1990), sanctionnée par un diplôme national (CAPES tahitien-français, 1997), présente dans les médias, disposant de diverses descriptions linguistiques (dictionnaires, grammaires, manuels d'apprentissage) et d'une littérature naissante, la langue tahitienne, un temps menacée par la politique d'assimilation de l'État français³, serait désormais hors de danger et prête à entrer de plain-pied dans le troisième millénaire.

Selon les plus optimistes, 60 % à 70 % des 240 000 habitants de la Polynésie française sont aujourd'hui locuteurs natifs du tahitien ou l'utilisent comme langue véhiculaire. Jacqueline Picoche et Christiane Marchello-Nizia (1994, p. 110) affirment que la même proportion « pratique le français ».

Ces estimations ne s'appuient cependant sur aucune véritable enquête linguistique et il nous semble qu'un test de compétence révélerait une grande hétérogénéité de niveaux, avec sans doute une forte proportion de semi-linguisme (état du développement langagier du bilingue qui n'a atteint le niveau de locuteur natif dans aucune des deux langues), en particulier chez les moins de 25 ans, qui représentent plus de 51 % de la population totale.

En l'absence de données empiriques quantitatives, nous essayerons d'étayer cette hypothèse à partir d'autres indicateurs. Nous rappellerons ensuite pourquoi le bilinguisme tahitien-français demeure néanmoins, en termes de politique linguistique, l'objectif le plus souhaitable. Nous indiquerons brièvement quel rôle l'école joue dans ce processus.

Lorsqu'elle est admise, l'érosion du tahitien est souvent imputée à l'école républicaine. De nombreux polynésiens ont en effet le souvenir douloureux d'une époque où l'on était puni pour parler sa langue au sein d'un établissement scolaire. Cependant, le système éducatif monolingue français, dont Bernard Poignant (1998, p. 6) souligne d'ailleurs qu'il n'a jamais eu pour objectif premier de « faire disparaître les langues régionales » mais de « faire apprendre la langue française à tous », ne peut être tenu pour seul responsable.

Le déclin du tahitien s'est véritablement amorcé avec la brusque transformation des structures socio-économiques de la Polynésie française due, à partir du milieu des années 1960, à l'expansion du secteur public qui a accompagné l'implantation du Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP)⁴. À cette époque, la maîtrise de la langue française donnait davantage de chances de profit matériel et symbolique. De nombreux couples polynésiens, bien que n'ayant parfois qu'une connaissance limitée du français, ont préféré parler cette langue à leurs enfants « dans l'intention plus ou moins explicite d'accroître leur valeur sur le marché scolaire », l'école étant perçue comme « le moyen d'accès principal, voire unique, à des postes administratifs » (Bourdieu, 1982, p. 34).

Cette « forme de complicité qui n'est ni soumission passive à une contrainte extérieure, ni adhésion libre à des valeurs » (Ibidem, p. 36) a favorisé l'émergence d'un mélange appauvri tahitien-français : « Bébé iti, va'tu na chez le tinito, et prends mai deux faraoa » [*Chéri, veux-tu aller chez le chinois (ie. l'épicerie du coin) et nous prendre deux pains ?*, exemple cité par Jean-Marius Raapoto, 1997, p. 21].

Sans chercher à dramatiser outre mesure la situation, il convient de souligner que cette forme mixte n'est pas simplement une alternance de codes propre aux « demis » (population métisse) comme le suggère Pierre Vérin (1999, p. 50) :

« Pour aménager cette coexistence identitaire la culture demie a trouvé ses propres passerelles. La plus mal comprise de ces procédures de communication réside certainement dans l'emploi de l'alternance codique, le code *switching* des Anglo saxons. Elle consiste à user de mots de tahitien, ou mieux de phrases dans des conversations où l'on choisit l'une ou l'autre langue parce que « ça passe mieux ». Contrairement à ce que croient certains expatriés, il n'y a là ni dégradation, ni pidginisation. Les prétendus spécialistes du français langue seconde sont incapables d'analyser ces phénomènes car la pratique bilingue du français et du tahitien leur fait défaut. »

Certes, nombre de Polynésiens (souvent âgés de plus de quarante ans) qui ont une très bonne compétence dans les deux langues alternent, dans certaines situations de communication, entre le tahitien et le français. Mais ils savent parfaitement, quand les circonstances l'exigent, faire la démonstration de leur parfaite maîtrise de chacune des deux langues. Le choix de la variante mixte relève donc d'une stratégie de communication. Le locuteur qui détient la double compétence légitime, en tahitien et en français, utilise un registre relâché, la forme mixte, pour plus de convivialité ou pour signifier à son interlocuteur doté d'une compétence moindre qu'il est capable de se mettre à son niveau.

Cette stratégie est d'ailleurs également adoptée par des locuteurs francophones qui maîtrisent peu le tahitien, mais qui émaillent leur conversation de mots ou d'expressions en tahitien. Ils témoignent ainsi à leur façon, qu'ils soient eux-mêmes tahitiens, demis ou français, de leur appartenance au groupe local. Ces gens, qui contrairement aux précédents ne sont pas pour autant tahitianophones, ont néanmoins la possibilité de revenir au français légitime (pour passer un examen, un concours, etc.).

D'autres personnes, en revanche, parlent exclusivement la forme mixte et ne maîtrisent véritablement ni la langue de leurs aïeux ni le français standard. Pour ceux-là, il n'y a pas de choix stratégique de communication ; la forme qu'ils emploient est leur ghetto. Sur le marché linguistique actuel, cette compétence approximative obère leur chance de promotion à l'école ou dans le système institutionnel où la maîtrise du français standard demeure nécessaire. Elle ne leur garantit pas davantage une légitimité symbolique issue de la société traditionnelle.

Notons également, toujours sans dramatisation excessive, qu'une trop grande tolérance à l'égard de l'alternance de codes ou du mélange (dans les médias, la publicité, etc.), sous prétexte que cela fait couleur locale, hâte leur pérennisation. Cette tolérance est inversement proportionnelle à la pression normative, c'est-à-dire l'intervention des locuteurs qui partagent la compétence linguistique légitime et qui agissent « *comme régulateurs de l'acquisition, {en} prescrivant le rejet des formations analogiques qui violent l'usage, ainsi que de toutes autres formes déviantes.* » (Hagège, 2000, p. 117)

Ainsi, l'absence de pression normative favorise l'émergence de formes linguistiques mixtes : « *Ce qui caractérise essentiellement le pidgin est l'abolition de toute référence à une norme, même virtuelle.* » (Manessy, 1995, p. 30).

Un autre indice permet de supposer que le nombre d'enfants de langue maternelle tahitienne diminue : dans les couples dont au moins un des conjoints est de langue maternelle française, c'est toujours quasi exclusivement en français que l'on s'adresse à l'enfant⁵.

Enfin, avec l'essor du CEP, on est passé en moins de trente ans d'une société rurale à une société massivement urbanisée et moderne : 65 % de la population vit désormais dans la zone urbaine de Papeete, 90 % des foyers sont équipés d'un poste de télévision (I.T.STAT-INSEE, recensement général de la population 1996).

Tous ces facteurs laissent supposer que de plus en plus d'enfants entendent de moins en moins le tahitien dans le giron familial. Et si l'on en croit Claude Hagège (2000, p. 95), « *une langue est éteinte quand elle n'a plus de locuteurs de naissance, c'est-à-dire d'utilisateurs qui l'apprennent depuis le début de leur vie dans le milieu familial et social, et auquel cet apprentissage confère ce qu'on peut appeler une compétence native ; cette dernière est elle-même définie comme une connaissance complète et une capacité d'usage spontané, qui font de la langue considérée un instrument de communication propre à toutes les circonstances de la vie quotidienne.* »

La forte représentation institutionnelle du tahitien dans la société contemporaine ne doit donc pas faire illusion. Elle lui assure un statut prestigieux, facteur très positif pour une langue, mais elle ne suffit pas à garantir sa survie en tant que langue du quotidien.

Pourquoi continuer à promouvoir le bilinguisme

Et si le tahitien devait s'étioler davantage, ce ne serait pas au profit du français, mais à celui du mélange français-tahitien évoqué précédemment. En effet, l'acquisition d'une langue participe à la construction d'une identité sociale. Aussi, dans une société largement métissée où il est parfois difficile de s'entendre sur les critères de reconnaissance de l'autochtone, la langue des *tupuna* (ancêtre, aïeul) joue un rôle important comme marqueur identitaire.

À défaut de parler un tahitien correct, les jeunes gens (et les moins jeunes) de souche polynésienne, travaillés plus ou moins consciemment par la peur de l'aliénation⁶, préféreront l'usage de la langue mixte plutôt que celui du français standard qui est un marqueur de l'assimilation à la culture française.

En bref, le tahitien est, avec les autres langues polynésiennes du territoire, une richesse qui participe à la création d'une identité commune et favorise la paix sociale dans une société métissée. Il serait regrettable que ce soit finalement un mélange français-tahitien qui joue le rôle de langue identitaire. Le seul moyen de sortir de l'ornière est, dans l'idéal, d'aboutir à une situation où un maximum d'individus soient des bilingues équilibrés (compétence égale dans les deux langues).

Mais pour que cette double compétence soit mise à profit, il faut que la société entretienne des domaines d'utilisation et des fonctions différentes pour chacune des deux langues, pour éviter un conflit de fonctionnalité défavorable à la langue minorée (cf. Jean Bernabé, 1999). Aussi, les sphères qui se sont révélées conservatrices pour le tahitien jusqu'à aujourd'hui doivent être encouragées dans ce rôle. C'est le cas, par exemple, de la vie religieuse ou du débat politique.

L'école et le bilinguisme

Le tahitien est aujourd'hui enseigné dans les écoles maternelles et primaires à raison de 2h40 par semaine : une heure en tant que langue enseignée (pour environ huit heures de français) et 1 h40 comme langue d'enseignement (pour environ douze heures en français). C'est une matière facultative et à option dans le second degré : une heure hebdomadaire de la sixième à la quatrième et trois heures hebdomadaires de la troisième à la terminale.

Quels effets cette introduction du tahitien dans le système scolaire peut-elle avoir ? Pour le savoir, concentrons notre attention sur les élèves en début de scolarisation. Comme nous l'avons souligné plus haut, les niveaux sont probablement très hétérogènes, mais on peut schématiser de la manière suivante les profils linguistiques des jeunes enfants de Polynésie française selon leurs compétences acquises dans leur environnement familial et social :

- 1) maîtrise satisfaisante du tahitien, maîtrise faible du français ;
- 2) maîtrise satisfaisante du français, maîtrise faible ou nulle du tahitien ;
- 3) maîtrise satisfaisante du tahitien et du français (bilinguisme équilibré) ;
- 4) maîtrise faible du tahitien et du français (semi-linguisme).

Les enfants qui ont le profil 1) ne devraient pas souffrir des conséquences de l'immersion en français. Ils sont bien structurés dans leur langue maternelle. Si l'école sait les accueillir, ils devraient pouvoir transférer leur compétence vers le français et s'intégrer harmonieusement dans le cursus scolaire. Leur environnement familial leur garantit la préservation de leur identité polynésienne. L'école, qui ne condamne plus l'usage du tahitien, mais au contraire l'encourage, n'est pas perçue comme un espace d'aliénation. La langue française ne rentre pas en concurrence avec le tahitien ; c'est une nouveauté enrichissante. Nous pensons néanmoins que les enfants qui ont ce profil sont de moins en moins nombreux.

Ceux qui ont le profil 2) sont également favorisés dans leur cursus scolaire. Leur faible niveau en tahitien n'est pas un handicap puisque le français demeure la langue principale d'enseignement de l'école. Les 2h40 hebdomadaires de tahitien, si elles sont mises à profit intelligemment, doivent leur permettre d'acquérir un bagage linguistique minimum pour se sentir intégrés à l'environnement polynésien. S'ils le souhaitent, ils poursuivront cet apprentissage dans le secondaire. Soulignons cependant qu'avec une exposition aussi faible au tahitien, aucun d'entre eux n'aura dans cette langue un niveau équivalent à celui d'un locuteur natif.

Les enfants qui sont dans la situation 3) n'ont *a priori* pas de problèmes linguistiques au sein de l'école. Ils sont hélas peu nombreux à partager ce profil.

Les enfants au profil 4) ont le plus de difficultés. Les volumes horaires en tahitien sont insuffisants pour rétablir leur compétence dans cette langue. Ils sont donc insécurisés vis-à-vis de l'école et du français qui menacent leur identité déjà précaire. Ces enfants ont toutes les chances d'être rapidement en situation d'échec scolaire. Ce cas de figure représente, nous semble-t-il, celui d'une

proportion croissante de la jeune génération. Les enfants qui ont ce profil sont le plus souvent issus de milieux sociaux défavorisés. Ce facteur, ajouté au précédent, accroît la probabilité d'échec et tend à relativiser l'efficacité de l'école comme ascenseur social.

Si l'on considère que l'école en Polynésie française sait désormais accueillir les enfants au profil 1) et initier ceux au profil 2), ce sont les enfants au profil 4) qui doivent mobiliser les efforts des instances éducatives. Notons qu'ils posent un problème nouveau, peu pris en compte jusqu'à présent : celui de l'enseignement du tahitien comme langue seconde, c'est-à-dire ni comme une langue maternelle, ni véritablement comme une langue étrangère.

Les réflexions qui précèdent sont des hypothèses théoriques provisoires compte tenu du manque de données quantitatives et d'observations sociolinguistiques. Des enquêtes et des études de cas seraient indispensables. Soulignons que les résultats dépendent également de la qualité de l'enseignement bilingue (maîtres formés, outils pédagogiques, programmes, répartition horaire, etc.). Nous ne traiterons pas ici de ces questions, mais la problématisation posée par Claude Lercari à propos de l'introduction des langues *kanak* à l'école en Nouvelle-Calédonie s'applique avec autant de pertinence au cas de la Polynésie française.

Le Territoire souhaite que le tahitien soit, conjointement au français, reconnu par l'État comme langue officielle de la Polynésie française. Cette demande est légitime. Mais si elle aboutit, elle ne doit pas faire oublier qu'aujourd'hui deux courbes se croisent : le tahitien a de plus en plus de prestige, mais, semble-t-il, de moins en moins de locuteurs natifs.

C'est dans le giron familial que la compétence de locuteur natif peut être transmise avec le plus d'efficacité. L'école, qui consacre selon les programmes actuels moins de trois heures par semaine au tahitien, ne peut viser cet objectif.

Les radios et les télévisions locales, qui ont aménagé une place significative au tahitien dans leurs programmes, ne peuvent non plus suffire à la transmission de cette compétence. Certes, grâce à ces médias, la langue tahitienne est entendue dans tous les foyers, y compris dans ceux qui ne la pratiquent pas ou peu. Cependant, ils ne permettent ni l'interaction entre sujets parlants, qui tour à tour produisent et reconnaissent des énoncés, ni l'activité de régulation qui accompagne cette interaction (reformulation, prescription des formes déviantes, etc.)

Les parents dont la langue première est le tahitien ont donc une lourde responsabilité : c'est d'eux, de leur détermination à parler la langue qu'ils connaissent le mieux à leurs enfants et de leur vigilance normative, que dépend véritablement la pérennité du tahitien. Ce choix, anonyme et discret, renouvelé lors de chaque échange avec l'enfant, dessinera le paysage linguistique de demain.

Mais pour que ces parents fassent ce choix, encouragés par exemple par les enseignants de la maternelle, encore faut-il qu'ils soient assurés que l'école se chargera avec succès de la construction de la compétence linguistique en français.

La promotion du tahitien et des autres langues polynésiennes à l'école, comme langues maternelles ou comme langues secondes, doit donc se doubler d'une exigence réaffirmée pour que les

enfants accèdent à une bonne maîtrise du français (et idéalement, dans le nouvel ordre mondial, de l'anglais). Sinon, dans le cadre républicain, on ruine le principe d'égalité des chances.

NOTES

1. David CRYSTAL, auteur de la *Cambridge Encyclopædia of Language*, parle « d'hécatombe linguistique » : « La disparition d'une langue n'a rien d'exceptionnel. Depuis que le monde est monde, des sociétés sont apparues et ont sombré, et avec elles leur langue. (...) Mais le processus à l'œuvre en ce début de millénaire est sans commune mesure avec ce qui a pu avoir lieu par le passé. » Selon le même auteur, sur les 6 000 langues parlées aujourd'hui dans le monde, la moitié sont appelées à disparaître au cours de ce siècle. Ce qui signifie qu'en moyenne, une langue meurt tous les quinze jours. 96 % des langues ne sont parlées que par 4 % de la population mondiale. (« Langues en péril », *Courrier international* n° 486, 24 février 2000, p. 36-37.)
2. Langue originaire des îles de la Société, employée également comme langue véhiculaire dans l'ensemble de la Polynésie française. Elle est aussi appelée *reo maohi* de *reo*, langue, et *maohi*, autochtone. Nous avons restreint notre propos au tahitien, mais il convient de rappeler qu'au moins quatre (et davantage selon les regroupements dialectologiques) autres langues polynésiennes sont parlées sur le territoire : marquisien, langues des Tuamotu et des Gambiers, langues des Australes.
3. Selon Louise PELTZER (1999 b, p. 87), le tahitien n'a d'ailleurs guère été menacé qu'en milieu urbain : « La grande majorité de la population quant à elle, que ce soit celle des districts de Tahiti ou celle des îles, mène une vie traditionnelle peu différente de celle de leurs parents, la modernité à cette époque (années 1960) ne les a pas effleurés. Les langues vernaculaires sont parlées quotidiennement, les rapports avec l'Administration, représentée dans les îles par la seule présence d'un gendarme, sont quasi inexistantes. De fait la politique assimilatrice mise en place par l'administration coloniale n'a joué son rôle destructeur culturellement qu'auprès de certaines familles de la capitale. »
4. Au début des années 1960, la population active de Polynésie française « était pour moitié constituée d'agriculteurs-pêcheurs vivant en autosubsistance ». Avec l'implantation du CEP, « les agriculteurs-pêcheurs polynésiens ont massivement quitté leur environnement naturel pour devenir salariés du Ministère de la Défense, lequel en 1968 employait 43 % de la population active du Territoire ! ». L'État décida par ailleurs que « tous les agents publics en poste en Polynésie recevraient une rémunération indexée (*salaire de métropole* x 2,04 à l'époque, x 1,84 depuis 1972) y compris pour tous les agents publics de recrutement local (à l'exception toutefois de ceux de l'administration communale) » in *Défisiscalisation et emploi*, Rapport (non publié) de la délégation socio-professionnelle de Polynésie française, 1998.
5. cf. la conclusion des enquêtes menées par Louis-Jean CALVET (1999, p. 95-106) au Sénégal, au Mali et au Niger : « Il y a un rapport étroit entre la famille et la société (...). Dans les couples mixtes, la langue « maternelle » (...) va être le plus souvent la langue qui domine hors du foyer. »
6. L'angoisse de l'aliénation est bien résumée par cette métaphore de Turo RAAPOTO (1988, p. 49) : *E aba te faufaa o te boê àru ia hotu mai i te haari*. E àru faahou anei o ia i reira, aore ra e haari. « Que penser d'un arbre à pain qui donne des cocos. Est-ce encore un arbre à pain, ou bien un cocotier ? »

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BOURDIEU, P., *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982.
- BERNABÉ, J., « La relation créole-français : duel ou duo ? Implications pour un projet scolaire », *Langues et cultures régionales de France, État des lieux, enseignement, politiques*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1999, p. 35-52.
- CALVET, L.-J., *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Hachette, 1999.
- DEPREZ, C., *Les enfants bilingues : langues et familles*, Paris, Didier, 1999.
- HAGÈGE, C., *Halte à la mort des langues*, Paris, Odile Jacob, 2000.
- KLEIN, W., *L'acquisition de langue étrangère*, Paris, Armand Colin, 1989.
- MANESSY, G., *Créoles, pidgins, variétés véhiculaires — Procès et genèse*, CNRS éditions, 1995.
- MOYSE, C., « Les langues en danger », *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, Tome VIII, Peeters, 2000, p. 79-104.
- PELTZER, L., « Brève histoire de l'enseignement du tahitien en Polynésie française », *Bulletin de la Société des Études Océaniques*, N° 283, 1999, p. 43-95.
- « Identité et langue », in *La nouvelle revue du Pacifique*, Vol. 1, N° 1, 1999, p. 83-91.
- PICOCHÉ, J., MARCHELLO-NIZIA, C., *Histoire de la langue française*, Paris, Nathan, 1994.
- POIGNANT, B., *Langues et cultures régionales*, Paris, La Documentation française, Rapports officiels, 1998.
- RAAPOTO, J.-M., *Dimension orale du reo maohi aux Îles de la Société*, Papeete, UFP, 1997.
- RAAPOTO, T., *Te rautiraa i te parau a te Atua e te ibo tumu maohi*, Église évangélique de Polynésie française, 1988.
- VÉRIN, P., « L'identité tahitienne : réalités humaines et idéologie historique », *La nouvelle revue du Pacifique*, Vol. 1, N° 1, 1999, p. 48-52.